

6.3.2019

A8-0074/1

Amendement 1

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*– vu les accords bilatéraux existant entre
certains États membres et Andorre,
Monaco et Saint-Marin,*

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/2

Amendement 2

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la Principauté d'Andorre, par le truchement de son office de tourisme, se décrit elle-même comme réputée pour son offre commerciale variée, son système fiscal avantageux et ses faibles taxes;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/3

Amendement 3

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que la Principauté d'Andorre pratique des droits d'accises bien inférieurs aux droits d'accises appliqués par les États voisins sur les produits du tabac et de l'alcool, ce qui alimente un commerce transfrontalier encourageant la surconsommation et nuisant aux finances publiques desdits États voisins; que les fabricants de tabac approvisionnent la Principauté d'Andorre bien au-delà du besoin national en tabac afin d'alimenter ce commerce transfrontalier;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/4

Amendement 4

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la Principauté de Monaco est le pays ayant la plus grande densité de milliardaires dans le monde, ce qui retentit sur les rapports économiques que ce pays entretient avec les États membres;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/5

Amendement 5

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que la Principauté de Monaco bénéficie d'un accord bilatéral douanier qui met en place un système dit «du compte de partage» lui conférant d'avantageuses rétrocessions de taxes sur la valeur ajoutée prélevées lors de ses échanges commerciaux avec la France;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/6

Amendement 6

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les pays d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin sont catégorisés comme paradis fiscaux depuis des décennies; que l'ensemble de leur pratiques fiscales créent une situation de dumping avec les États membres notamment, et que ce dumping altère, à différents degrés, l'équilibre budgétaire desdits États membres;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/7

Amendement 7

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que la Principauté de Monaco ne pratique pas d'imposition sur les sociétés dont le siège social est basé sur son territoire; que certains résidents du territoire monégasque ne payent pas d'impôt sur le revenu en fonction des accords bilatéraux en vigueur entre Monaco et les pays tiers, qu'ils soient États membres ou non; que le marché de l'immobilier de la Principauté de Monaco subit de fait une forte demande d'individus souhaitant bénéficier de ces dispositions, ce qui influe largement sur l'envolée des prix de l'immobilier; que ce système résulte d'un régime fiscal discriminant sur la base de la nationalité des résidents et des contribuables, ce qui est contraire aux règles du marché commun;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/8

Amendement 8

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point k bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

k bis) saisir l'occasion offerte par l'accord d'association pour exiger que la Principauté de Monaco, la Principauté d'Andorre et la République de Saint-Marin adoptent une fiscalité qui soit au minimum similaire à celle des États membres limitrophes en matière de taxation des sociétés, d'imposition sur les revenus et de taxe sur la valeur ajoutée;

Or. fr

6.3.2019

A8-0074/9

Amendement 9

Younous Omarjee, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Marina Albiol Guzmán, Patrick Le Hyaric
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0074/2019

Juan Fernando López Aguilar

Accord d'association entre l'UE et Monaco, l'Andorre et Saint-Marin
(2018/2246(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point n bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*n bis) saisir l'occasion offerte par
l'accord d'association pour exiger que la
Principauté d'Andorre harmonise ses
droits d'accises sur les produits du tabac
et de l'alcool avec les États membres
limitrophes afin de mettre fin au
commerce transfrontalier;*

Or. fr